

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 12 juillet 2024

Date de convocation : 3 juin 2024	Nombre de membres { présents : 11 absents : 9
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 23 juillet 2024	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 11
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } — **Décision n° B2024-26**

OBJET : Affectation d'opérations au programme d'électrification 2023 (ER 2023) – Programme spécifique du SDEER (2^{nde} tranche)

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le DOUZE du mois de JUILLET, vendredi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 3 juin 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Sylvain LESPINASSE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU et Jean-Paul GOUSSARD,
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Christophe CABRI, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Franck PETITFILS, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Lydie DEMENÉ, M. Christophe BERTAUD, Mme Marcelle LYONNET et M. Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, pour les effacements à financement spécifique du SDEER dans le programme d'électrification ER 2022, le Comité, réuni le 4 avril 2022, a voté un montant de travaux de 4 800 000 euros (HT).

Le 12 janvier 2024, le Bureau avait affecté une première partie de ce montant à une première tranche composée de 17 opérations dans le programme ER 2023, pour un montant de 2 839 900 euros (HT).

M. le Président propose au Bureau de corriger l'affectation du 12 janvier 2024, le dossier suivant, éligible au sous-programme C' du FACÉ, ayant fait l'objet d'une nouvelle affectation de financement :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Minoration d'affectation (euros HT)
ER427-0037	Siecq	Rue du Chêne Vert	124 200
Total			124 200

Le 8 avril 2024, le Comité a permis que soit engagé un montant de 800 000 euros supplémentaires pour les effacements à financement spécifique du SDEER dans le programme d'électrification ER 2023, portant le total à 5 600 000 euros (HT).

M. le Président propose au Bureau d'affecter le solde permis par ce montant à une seconde tranche composée des 30 opérations suivantes dans le programme ER 2023, pour un montant de 2 884 300 euros (HT) :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER027-1007	Avy	Le Calvaire	39 500
ER034-1009	Barzan	Terre de Garde	8 300
ER036-1004	Beaugeay	Les Hautes Boudonnières (T1)	141 900
ER051-1015	Le Bois-Plage-en-Ré	Chemin des Mignonnettes	33 500
ER065-1010	Breuil-Magné	Route de la Croix	168 000
ER066-1010	Brie-sous-Archiac	Route d'Allas (T1)	128 800
ER078-1004	Chadenac	Bourg (T1)	50 400
ER133-1009	Cravans	Route du Gerzeau (T3)	94 200
ER200-1013	Lagord	Rue de la Brunetière	69 700
ER211-1006	Loulay	Rue des Petites Fontaines	43 000
ER234-1003	Migré	La Pouillère	31 200
ER242-1003	Montils	D'Averton à la Maisonnette	156 800
ER247-1005	Mornac-sur-Seudre	Rue des Coquelicots	15 900
ER269-1007	Orignolles	Chez Mesnard	267 800
ER271-1003	Paillé	Virollet	294 700
ER323-1027	St-Denis-d'Oléron	Rue de l'Océan	118 600
ER340-1013	St-Pierre-la-Noue	Chemin des Sources	68 900
ER358-1002	St-Mandé-sur-Brédoire	Route de Saint-Léger	96 000
ER364-1004	St-Martial-sur-Né	Le Pérat	23 000
ER381-1004	St-Pardoult	Le Petit Marais	59 900
ER381-1005	St-Pardoult	Maison Neuve	49 100
ER385-1070	St-Pierre-d'Oléron	Canton de Matha (les Pibles)	53 600
ER387-1014	St-Porchaire	Rue de la Mairie	286 900

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER404-1010	St-Simon-de-Pellouaille	Route de la Bénigousse	90 900
ER407-1007	Ste-Soulle	Chemin de Coudin	36 500
ER407-1026	Ste-Soulle	Rue de la Chevalerie	66 200
ER421-1008	Saujon	Rue de la Ménagerie	57 500
ER421-1009	Saujon	Rue du Maréchal Juin	56 500
ER477-1010	Villiers-Couture	Chez Aigre	58 200
ER480-1001	Virson	Les Haies	218 800
Total			2 884 300



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*